



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Norbert tenue le lundi 13 novembre 2017 à 20h00, au lieu ordinaire des séances, au 4 rue Laporte Saint-Norbert, à laquelle sont présents :

Monsieur le maire : Michel Lafontaine
Mesdames les conseillères : Hélène Houde
Lise L'Heureux
Messieurs les conseillers : Michel Fafard
Jacques Boisvert
Cédric Tremblay
Patrick Pilon

Les membres présents forment quorum sous la présidence de M. le maire Michel Lafontaine.

Est aussi présente, madame Caroline Gagnon, directrice générale et secrétaire-trésorière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 20h05.

SERMENT DES NOUVEAUX ÉLUS

La séance débute avec le prêt des serments de tous les membres du conseil nouvellement élus, en débutant par le maire, suivi des conseillers en ordre de no de siège.

Je, Michel Lafontaine, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de maire avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

Je, Michel Fafard, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

Je, Jacques Boisvert, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

Je, Hélène Houde, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Je, Lise L'Heureux, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

Je, Cédric Tremblay, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

Je, Patrick Pilon, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Norbert et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

Signature

REMERCIEMENT AUX MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL 2013-2017

Le conseil municipal désormais en place tient à souligner le travail des conseillers municipaux qui ont administré la municipalité de 2013 à 2017 et qui ont quitté la vie politique ; M. Guy Paradis, Mme Jacynthe Leduc, M. Yvon Laporte, M. Claude Thouin, Mme Annie Boucher et M. Jocelyn Denis. Merci pour votre dévouement. Que le succès de vos projets respectifs soit à la hauteur de vos attentes.

ADMINISTRATION

2017-11-234

(1) Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Hélène Houde
Appuyé par Patrick Pilon

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté ci-dessous, la section affaires nouvelles demeure ouverte :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017
3. Comptes à approuver et à payer
4. Affectation des dépenses excédentaires au surplus global de l'exercice en cours
5. Nomination du maire suppléant
6. État de toutes personnes endettées envers la municipalité au 2 novembre 2017
7. Calendrier des séances publiques du conseil pour l'année 2018
8. Demande de commandite du Cercle des fermières pour le dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de St-Norbert
9. Rénovation du local du Cercle des fermières
10. Abattage d'un arbre à la limite de propriété du 1971 rue Principale (dôme)
11. Renouvellement du mandat du procureur de la municipalité à la cour municipale 2018
12. Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé
13. Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ
14. Remise de prix *Distinction* par Développement Économique D'Autray



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

15. Renouvellement de l'adhésion 2017-2018 à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de D'Autray
16. Cours de perfectionnement concernant la Loi 122
17. Formation obligatoire des nouveaux élus
18. Priorités politiques 2018
19. Changement d'horaire pour la collecte des ordures
20. Avis de motion pour modifier le règlement #392 – Fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux
21. Décès de Mme Jacqueline Chevrette-Pilon, mère de M. Patrick Pilon, conseiller
22. Demande de participation financière – portes ouverte de la caserne le 31-10-2017
23. Dépôt des interventions à prévoir à l'église suite à l'inspection du service de sécurité incendie
24. Nettoyage de fossé face au 2621, chemin du Lac et au lot 3 452 423
25. Campagne de sensibilisation «Réduisez le bruit »
26. Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de voirie (pick-up)
27. Acquisition d'une sableuse Boss à courroie
28. Acquisition d'une grappe à neige pour le tracteur McCormick
29. Acquisition d'un tracteur Kubota
30. Rappel de Mme Stéphanie Poirier à titre de surveillante du chalet des loisirs pour la saison 2017-2018
31. Remplacement de la pompe circulatrice liée au système de chauffage de l'église
32. Travaux de réfection du passage couvert de l'église
33. Location d'un pick-up
34. Période de questions
35. Levée de l'assemblée

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-235

(2) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017

Considérant que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017, que les décisions qui y sont inscrites sont conformes et qu'également les membres du conseil déclarent avoir lu ledit procès-verbal et que sa lecture en est exemptée;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé Lise L'Heureux

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 octobre 2017 soit adopté tel que rédigé.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-236

(3) Comptes à approuver et à payer

Considérant que le conseil municipal a reçu la liste des déboursés du 3 octobre au 13 novembre 2017 sur laquelle figure l'ensemble des dépenses à approuver et à payer :

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Michel Fafard

D'approuver les comptes tels que décrits ci-dessous :



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Chèques et prélèvements émis du 3 octobre 2017 au 13 novembre 2017.	71 651.37 \$
Salaires payés au cours du mois d'octobre	12 073.82 \$
Total	83 725.19 \$

***Le salaire de septembre versé aux membres du conseil figure dans le présent tableau puisqu'il avait été omis à la séance d'octobre.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-237

(4) Affectation des dépenses excédentaires au surplus global de l'exercice en cours

Il est proposé par Cédric Tremblay
Appuyé par Patrick Pilon

D'affecter les dépenses excédentaires du budget de l'année courante au surplus global de l'exercice en cours.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Reporté

(5) Nomination du maire suppléant

Cette nomination est reportée à une séance ultérieure.

2017-11-238

(6) État de toutes personnes endettées envers la municipalité au 2 novembre 2017

Considérant que l'article 1022 du Code municipal du Québec prévoit que le secrétaire-trésorier doit préparer dans le cours du mois de novembre de chaque année, un état de toutes personnes endettées envers la municipalité ;

Considérant que cet état doit être soumis au conseil et approuvé par lui;

Considérant que madame Gagnon, secrétaire trésorière, dépose l'état de toutes personnes endettées envers la municipalité dont la totalité des soldes, incluant les intérêts comptabilisés, s'élève à 114 048.68 \$.

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Jacques Boisvert

- D'approuver le dépôt de cet état daté du 2 novembre 2017;
- D'autoriser la direction générale à envoyer une mise en demeure aux personnes ayant des taxes impayées de 2014.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-239

(7) Calendrier des séances publiques du conseil pour l'année 2018

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de début de chacune;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacques Boisvert



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le lundi et débuteront à 20h, à moins d'indications contraires :

Séances du conseil

15 Janvier 2018
12 février 2018
12 mars 2018
9 avril 2018
14 mai 2018
11 juin 2018
9 juillet 2018
13 août 2018
10 septembre 2018
9 octobre 2018
12 novembre 2018
10 décembre 2018

Réunions préparatoires

10 janvier 2018
5 février 2018
5 mars 2018
3 avril 2018
7 mai 2018
4 juin 2018
3 juillet 2018
8 août 2018
4 septembre 2018
1^{er} octobre 2018
5 novembre 2018
3 décembre 2018

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-240

(8) Demande de commandite du Cercle des fermières pour le dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de St-Norbert

Considérant que Mme Patricia Grégoire, secrétaire-trésorière du Cercle des fermières de St-Norbert, a transmis à la municipalité une demande de commandite à l'occasion du dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de St-Norbert;

Considérant que le conseil municipal participe financièrement à cette activité depuis plusieurs années ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Cédric Tremblay

Appuyé par Hélène Houde

De verser un montant de 400 \$ au Cercle des Fermières de St-Norbert à l'occasion du dépouillement d'arbre de Noël pour les enfants de St-Norbert.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-241

(9) Rénovation du local du Cercle des fermières

Considérant une infiltration d'eau dans le local du Cercle des fermières situé à la salle municipale;

Considérant que l'estimation du coût des travaux incluant l'imperméabilisation par l'extérieur et la reconstruction à l'intérieur s'élève 646 \$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Michel Fafard



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

D'autoriser l'exécution, par l'employé municipal, des travaux d'imperméabilisation à l'extérieur et de reconstruction à l'intérieur du local du Cercle des fermières pour un montant estimé de 646 \$ plus taxes.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-242

(10) Abattage d'un arbre à la limite de propriété du 1971 rue Principale (dôme)

Considérant qu'une partie d'un arbre de la municipalité est tombé sur le terrain voisin du 1971 rue Principale où est situé le garage municipal, mais qu'heureusement aucun dommage n'a été causé aux biens du citoyen;

Considérant que l'arbre est fragilisé et qu'il est de mise de s'assurer qu'une telle situation ne se reproduise pas ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Jacques Boisvert

De mandater ArboriPlus pour effectuer l'abattage de l'arbre, sur la partie donnant sur le terrain voisin du 1971 rue Principale, pour un montant estimé de 160 \$ plus taxes (soumission # 1327).

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-243

(11) Renouvellement du mandat du procureur de la municipalité à la cour municipale 2018

Attendu que la municipalité a mandaté le cabinet Bélanger Sauvé pour les services de procureurs devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017;

Attendu que le cabinet Bélanger Sauvé offre de renouveler le mandat pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018;

Attendu que la municipalité considère avantageuse ladite offre de service et est satisfaite des services rendus;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux

Appuyé par Michel Fafard

Que la municipalité mandate le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette pour la représenter devant la Cour municipale de la M.R.C. de D'Autray selon les termes de l'offre de service pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018, laquelle comprend les éléments suivants:

- toutes les communications téléphoniques avec les élus et officiers de la Municipalité relativement aux plaintes pénales, à l'émission des constats d'infraction et à leur gestion devant la Cour municipale de la MRC, incluant les contacts téléphoniques avec la greffière et les autres officiers de la Cour municipale;
- la réception et la vérification des projets d'avis d'infraction, de constats d'infraction et de rapports d'inspection, relatifs au traitement d'une plainte pénale devant la Cour municipale de la MRC;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

- toutes les vacations devant la Cour municipale, quel qu'en soit le nombre en cours d'année;
- toute les démarches relatives à l'assignation des témoins lorsque cela s'avérera nécessaire;
- les entrevues avec les témoins et les officiers de la Municipalité préalablement à la présentation d'une preuve en Cour municipale;
- toute rencontre avec les élus, à la demande de ceux-ci, relativement à la gestion des dossiers de plaintes pénales de la Municipalité auprès de la Cour municipale de la MRC;
- le tout pour un montant global et forfaitaire de 1 200,00 \$ plus taxes et déboursés pour la période susmentionnée.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-244

(12) Renouvellement de l'entente forfaitaire relativement à l'accès aux ressources juridiques du cabinet Bélanger Sauvé

Attendu que la municipalité souhaite maintenir l'entente de services forfaitaires qui existe présentement avec le cabinet Bélanger Sauvé de Joliette;

Attendu que dans cette perspective, le procureur de la municipalité, nous a fait parvenir une proposition, datée du 17 octobre 2017, valide pour toute l'année 2018;

Attendu que cette proposition fait état des services juridiques suivants, mis à la disposition de la municipalité moyennant une charge forfaitaire :

- Les communications téléphoniques avec la municipalité, qu'il s'agisse du maire ou du directeur général et des inspecteurs et ce, dans quelque dossier que ce soit impliquant la municipalité, qu'il s'agisse de dossiers généraux ou de dossiers spécifiques;
- Toute opinion verbale fournie par l'un des avocats du cabinet, dans les domaines courants, qui n'impliquent pas l'analyse de documents ou de dispositions légales ou jurisprudentielles particulières;
- La préparation du rapport annuel auprès de vos vérificateurs, en conformité avec les dispositions du Code municipal et la pratique établie entre l'Ordre des comptables agréés et le Barreau du Québec;
- Le support légal requis par le personnel de la municipalité en période électorale, incluant l'accès à un avocat du bureau à l'occasion de la journée du vote par anticipation et lors de la tenue du scrutin;
- Tout autre service mineur dans le domaine juridique suivant la pratique habituelle qui existe dans le cadre d'une entente de ce type (forfaitaire), tel que référence à des documents ou informations relatives à des points sur lesquels nous croyons qu'il y a intérêt à attirer l'attention de la municipalité, incluant la transmission de certains textes, lorsqu'ils sont disponibles.

Attendu qu'il appert que cette proposition est avantageuse pour la municipalité;

Attendu que le directeur général atteste que les crédits nécessaires sont disponibles à même le fond général de la municipalité ;

En conséquence et pour ces motifs :



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Il est proposé par Cédric Tremblay
Appuyé par Jacques Boisvert

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Que la municipalité retienne la proposition de services du cabinet Bélanger Sauvé de Joliette relativement à l'entente de type forfaitaire mensuel, telle que décrite dans l'offre du 17 octobre 2017 pour un montant de 350,00\$ par mois et ce, pour toute l'année 2018.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-245

(13) Renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ

Considérant que le contrat d'assurance vient à échéance au 4 décembre 2017 ;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance du renouvellement dont le montant est de 15 019 \$;

Considérant que le conseil a été informé qu'un avenant suivra au montant 711.77 \$ (garantie Bris de machine) ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Hélène Houde
Appuyé par Patrick Pilon

D'accepter le renouvellement du contrat d'assurance avec la MMQ au montant de 15 019 \$ et l'avenant de 711.77 \$ \$ ainsi que d'autoriser la directrice générale à signer tout document relatif à ce renouvellement.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-246

(14) Remise de prix Distinction par Développement Économique D'Autray

Considérant que Développement Économique D'Autray invite la Municipalité de Saint-Norbert, et plus particulièrement Mme Hélène Blondin et Mme Sylvie Gauthier ayant coordonné la mise sur pied du Marché fermier aux cours des deux dernières années, à une remise de prix *Distinction* lors de laquelle seront félicités les entrepreneurs s'étant distingués par leurs réalisations, leurs efforts entrepreneuriaux ou par l'ampleur de leur contribution locale au cours de la dernière année;

Suite à l'analyse de candidature, le comité de sélection a sélectionné le Marché fermier de Saint-Norbert dans la catégorie *Développement local*;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

Que Mme Hélène Blondin et Mme Sylvie Gauthier ainsi que le maire, Michel Lafontaine, le conseiller, Cédric Tremblay, et la directrice générale, Caroline Gagnon, assistent à cette remise de prix, le 7 décembre prochain à 17h à la Galerie YL-S de Ville Saint-Gabriel.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

2017-11-247

(15) Renouvellement de l'adhésion 2017-2018 à la Chambre de commerce et d'industrie de la MRC de D'Autray

Il est proposé par Patrick Pilon
Appuyé par Hélène Houde

De renouveler l'adhésion 2017-2018 à la Chambre de Commerce et d'Industrie de la MRC de D'Autray au coût de 120 \$ + taxes applicables.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-248

(16) Cours de perfectionnement concernant la Loi 122

AVEC L'ADMQ

Considérant l'ampleur des changements découlant de la Loi 122, deux journées consécutives d'une durée de 7h chacune sont prévues et requises, elles sont offertes par l'ADMQ au coût de 522 \$ plus taxes ;

AVEC DCA COMPTABLES

Considérant l'ampleur des changements découlant de la Loi 122, deux journées de formation portant sur la comptabilisation des opérations d'investissement et des opérations de l'excédent accumulé, sont offertes par DCA Comptables au coût de 850 \$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Lise L'Heureux
Appuyé par Jacques Boivert

D'autoriser Mme Caroline Gagnon, directrice générale, à participer à ces formations

1. Loi 122 | ADMQ : 522 \$ plus taxes
2. ~~Loi 122~~ Comptabilisation des opérations d'investissement et des opérations de l'excédent (déficit) accumulé | DCA Comptables : 850 \$ plus taxes

et à payer les frais inhérents à ces formations.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-249

(17) Formation obligatoire des nouveaux élus

Considérant que tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation, en vertu de l'article 15 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ;

En conséquence et pour ses motifs :

Il est proposé par Cédric Tremblay
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal approuve la participation aux formations suivantes :

- Formation *Le comportement éthique* offert par la FQM au coût de 245 \$ plus taxes (1 journée) pour Michel Lafontaine, Michel Fafard, Hélène Houde, Lise L'Heureux, Patrick Pilon.



Municipalité
de St-Norbert

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

- Formation *Nouvelles élues et des nouveaux élus (Incluant la formation obligatoire en éthique et déontologie)* offert par l'UMQ au coût de 420 \$ plus taxes (1 soirée et 1 journée) pour Jacques Boisvert et Cédric Tremblay.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-250

(18) Priorités politiques 2018

Considérant que la Fédération québécoise des municipalités (FQM), en prévision de la prochaine Assemblée des MRC et de la rencontre de son conseil d'administration de décembre, consulte les municipalités locales concernant l'identification des priorités politiques et des demandes prébudgétaires 2018;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal de Saint-Norbert informe la FQM de son souhait de voir les modalités de compensation revues en vertu de la *Loi sur la conservation des milieux humides et hydriques (LCMH)* lorsqu'il est impossible d'éviter de porter atteinte aux fonctions écologiques et à la biodiversité du milieu humide et hydrique.

Dans le cadre du projet de dragage de l'étang situé au cœur de notre village et servant de point d'eau au service de sécurité incendie, en plus des tarifs exigés du ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), cette compensation atteint une somme équivalente au double du coût des travaux, ce qui est déraisonnable pour notre municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-251

(19) Changement d'horaire pour la collecte des ordures

Considérant un remaniement des contrats chez Services sanitaires Asselin inc. ;

Considérant que la collecte des ordures pour l'année 2018 se ferait les mardis plutôt que les mercredis ;

Considérant que le conseil n'y voit aucun inconvénient :

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Patrick Pilon

Appuyé par Hélène Houde

- D'autoriser la collecte des ordures les mardis à compter de 2018 ;
- D'informer Services sanitaires Asselin inc. et la MRC de D'Autray de l'approbation du conseil.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-252

(20) Avis de motion pour modifier le règlement #392 – Fixant les tarifs et modalités de location des locaux municipaux

Lise L'Heureux donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumise, pour adoption, une modification au règlement #392 - *Fixant les tarifs et modalités de location*



MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

*Municipalité
de St-Norbert*

des locaux municipaux afin d'y ajouter un tarif pour la location de l'église suivant la tenue de célébrations à caractère religieux à l'église.

Un projet de règlement est présenté séance tenante.

(21) Décès de Mme Jacqueline Chevrette-Pilon, mère de M. Patrick Pilon, conseiller

Suite au décès de Mme Jacqueline Chevrette-Pilon, c'est avec le plus profond respect que le conseil municipal souhaite offrir ses condoléances à la famille de M. Patrick Pilon, conseiller municipal, ainsi qu'à tous les membres de sa famille.

SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

2017-11-253

(22) Demande de participation financière – portes ouverte de la caserne le 31-10-2017

Considérant que les lieutenants Frédérick Pilon et Sylvain Chrétien ont déposé une demande à la municipalité le 10 octobre 2017 demandant au conseil de défrayer une partie des coûts liées à l'achat des bonbons le soir de l'Halloween ;

Considérant que cette demande a été transmise à la municipalité pendant la campagne électorale ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Jacques Boisvert

D'octroyer un montant de 100 \$ pour cette activité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-254

(23) Dépôt des interventions à prévoir à l'église suite à l'inspection du service de sécurité incendie

Considérant que le 23 octobre 2017, l'agent de prévention, M. Francis Doyon, a déposé une lettre mentionnant les points à corriger lors des prochaines transformations de la salle multifonctionnelle de l'église :

- La porte d'issue ainsi que la porte d'accès à l'issue n'ouvrent pas dans le bon sens.
- Il y a des mécanismes de verrouillage sur la porte d'issue.
- Il n'y a pas suffisamment d'éclairage de sécurité dans le bâtiment.

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Hélène Houde
Appuyé par Patrick Pilon

D'accuser réception de ce rapport.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

VOIRIE/TRAVAUX PUBLICS

2017-11-255

(24) Nettoyage de fossé face au 2621, chemin du Lac et au lot 3 452 423

Considérant que le propriétaire du 2621, chemin du Lac a demandé que le fossé situé devant sa propriété soit nettoyé ;

Considérant que les vérifications ont été effectués quant à la faisabilité;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard
Appuyé par Jacques Boisvert

D'autoriser le nettoyage du fossé devant la propriété du 2621, chemin du Lac et au lot 3 452 423.

De récupérer le matériel pour en faire une butte sur le terrain des loisirs qui servira de glissement aux enfants cet hiver.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-256

(25) Campagne de sensibilisation «Réduisez le bruit »

Considérant que dans le cadre de la campagne de sensibilisation « Réduisez le bruit », le ministère des Transports devait installer sur la route 347 des panneaux au cours de l'été 2017;

Considérant qu'en raison de la priorisation des interventions sur le réseau routier, le ministère n'a pu faire l'installation comme prévu cet été ;

Considérant que le ministère offre deux options à la municipalité ;

1. Attendre à l'an prochain que le MTQ procède à l'installation.
2. Les installer nous-mêmes, en prenant soins de :
 - Faire une demande de permission de voirie au centre de service de Joliette qui nous indiquera les spécifications pour la localisation, la hauteur, la distance de la ligne de rive, etc.
 - Aller chercher les panneaux au CS de Joliette et les installer avec nos propres poteaux (supports cédant sous impact).
 - Dans le cas où les panneaux ou les poteaux soient accidentés dans le futur, ils les remplaceront.

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Cédric Tremblay
Appuyé par Jacques Boisvert

Que le conseil municipal choisisse l'option #1, attendre à l'an prochain, mais s'attend à ce que l'installation soit priorisée dès le début du printemps.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-257

(26) Appel d'offres sur invitation pour l'acquisition d'un véhicule de voirie (pick-up)

Considérant que le conseil municipal souhaite moderniser le véhicule de voirie (pick-up) et le munir de flèches signalétiques ;

Considérant que l'article 936 du Code municipal prévoit que : « Ne peut être adjugé qu'après demande de soumissions faite par voie d'invitation écrite auprès d'au moins deux entrepreneurs ou, selon le cas, deux fournisseurs, s'il comporte une dépense d'au moins 25 000 \$ et de moins de 100 000 \$, un contrat visé à l'un des paragraphes du premier alinéa du paragraphe 1 de l'article 935 (...) » c'est-à-dire un contrat d'assurance, un contrat pour l'exécution de travaux, un contrat pour la fourniture de matériel ou de matériaux, un contrat pour la fourniture de services autres que des services professionnels ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Patrick Pilon
Appuyé par Hélène Houde

D'autoriser la direction générale à aller en appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux fournisseurs pour l'acquisition d'un véhicule de voirie (pick-up) muni de flèches signalétiques selon les spécifications discutées.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-258

(27) Acquisition d'une sableuse Boss à courroie

Considérant que l'équipement de sablage actuel est peu performant;

Considérant qu'une soumission a été demandée à Fabrication CL pour une sableuse BOSS à courroie modèle VBX6500 au coût de 7 500 \$ plus les frais d'installation de 350 \$, plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

- D'autoriser l'achat et l'installation d'une sableuse BOSS modèle VBX6500 au coût de 7850 \$ plus taxes chez Fabrication CL ;
- De payer cette dépense à même le fond général de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-259

(28) Acquisition d'une gratte à neige pour le tracteur McCormick

Considérant que la pelle actuellement installée sur le tracteur est peu performante ;

Considérant qu'une soumission a été demandée à Tracteurs Laramée pour :

- une gratte à neige HLA modèle SB3500X812 :
 - 7 150 \$ plus les frais d'installation de 1299.83 \$, plus taxes ;
- une gratte à neige Cotech modèle EXTREV7-12
 - 8 900 \$ plus les frais d'installation de 1299.83 \$, plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

- D'autoriser l'achat et l'installation d'une gratte à neige HLA modèle SB3500X812 sur le tracteur McCormick au coût de 8 449.83 \$ plus taxes chez Tracteurs Laramée ;
- De payer cette dépense à même le fond général de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.
La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-260

(29) Acquisition d'un tracteur Kubota

Considérant que le tracteur John Deer actuellement utilisé pour la tonte de la pelouse et le déneigement des trottoirs est peu performant et non sécuritaire (en hiver) ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Considérant qu'une soumission a été demandée à A. Laporte et fils pour un Kubota F3680 2010 (1080 heures) : 20 000 \$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Hélène Houde
Appuyé par Jacques Boisvert

- D'autoriser l'achat d'un Kubota F3680 2010 (1080 heures) au coût de 20 000 \$ plus taxes chez A. Laporte et fils ;
- De payer cette dépense à même le fond général de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

LOISIRS ET CULTURE

2017-11-261

(30) Rappel de Mme Stéphanie Poirier à titre de surveillante du chalet des loisirs pour la saison 2017-2018

Considérant que le conseil municipal est satisfait du travail de madame Stéphanie Poirier à titre de surveillante du chalet des loisirs ;

Considérant que le conseil municipal souhaite que le chalet des loisirs soit ouvert aux jeunes au cours de la saison hivernale 2017-2018;

Considérant que madame Poirier est toujours intéressée à assurer la garde du chalet des loisirs à raison de 20h par semaine;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Cédric Tremblay
Appuyé par Patrick Pilon

Que le conseil municipal rappelle Mme Stéphanie Poirier afin qu'elle assure la garde du chalet des loisirs dès que la patinoire sera en service jusqu'à la fin de la saison et ce, selon les conditions salariales établies au contrat de travail.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

ÉGLISE

2017-11-262

(31) Remplacement de la pompe circulatrice liée au système de chauffage de l'église

Considérant que la pompe circulatrice liée au système de chauffage de l'église a cessé de fonctionner jeudi dernier, le 9 novembre 2017 ;

Considérant que la nouvelle pompe coûte 960 \$ plus taxes, en sus de la main-d'œuvre, selon le prix soumis par Guillemette Énergie inc.;

Considérant que la pompe en place peut être reconditionnée ;

Considérant que l'église ne pouvait demeurer sans chauffage ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

Considérant que la direction générale a autorisé l'achat et l'installation de cette nouvelle pompe ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Michel Fafard

Que le conseil municipal entérine l'achat et l'installation de la pompe circulatrice et demande à Guillemette Énergie inc. de procéder au reconditionnement de la pompe afin que nous puissions en avoir une de rechange.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-263

(32) Travaux de réfection du passage couvert de l'église

Considérant que le conseil a fait l'acquisition de chaises et de tables au cours de l'année 2017 pour la tenue d'évènements à l'église ;

Considérant qu'il y a lieu de ranger ces équipements de banquet lorsqu'ils ne sont pas utilisés (en ce moment ils sont rangés derrière des paravents dans la salle principale de l'église) ;

Considérant que le passage couvert de l'église pourrait être utilisé à cette fin ;

Considérant qu'actuellement la porte située à gauche de l'autel est définie comme porte d'issue, mais qu'il serait souhaitable que cette porte en soit une de service ;

Considérant que la porte située à l'arrière gauche de l'autel pourrait devenir une porte d'issue ;

Considérant que cette redéfinition des issues permettrait de réduire le coût des travaux liés à la réfection du passage couvert ;

Considérant que le Service de sécurité incendie procédera dès demain à la validation de cette proposition ;

Considérant que dans le cadre des travaux de réfection dudit passage couvert, des soumissions ont été demandées pour:

- Plancher de béton : Fondation Michel et Émile Falker : 4 775 \$ plus taxes
- Plancher chauffant : Guillemette Énergie inc. : 3 428 \$ plus taxes
- Connection du plancher chauffant par un électricien certifié: 590 \$ plus taxes
(estimation par Guillemette Énergie)

Considérant que des achats pour isoler l'intérieur du passage couvert devront être faits ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert
Appuyé par Hélène Houde

- De se prévaloir d'un permis en bon et due forme pour la réalisation de ces travaux ;
- D'octroyer le contrat de plancher de béton à Fondation Michel et Émile Falker au montant de 4 775 \$ plus taxes, conditionnel à l'obtention du permis ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

- D'octroyer le contrat d'achat et d'installation du plancher chauffant à Guillemette Énergie au montant de 3 428 \$ plus taxes, conditionnel à l'obtention du permis ;
- De mandater Services électriques CH pour la connexion du plancher chauffant, conditionnel à l'obtention du permis ;
- D'autoriser les travaux d'isolation à condition que des bons de commande soient préparés et présentés à la direction générale pour approbation avant achat, le tout conditionnel à l'obtention du permis et jusqu'à concurrence des sommes disponibles dans le fonds affecté de l'église;
- De payer l'ensemble des dépenses reliées à la réfection du passage couvert à même le fonds affecté de l'église ; une résolution ultérieure confirmera le montant total des dépenses encourues.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

AFFAIRES NOUVELLES ET DIVERS

2017-11-264

(33) Location d'un pick-up

Considérant que le pick-up ne recule plus depuis aujourd'hui même (13 novembre) ;

Considérant que le conseil ne souhaite pas le faire réparer ;

Considérant que le conseil a prévu faire l'acquisition d'un pick-up sous peu ;

Considérant qu'il est nécessaire que l'employé aux travaux publics ait un camion ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Jacques Boisvert

Appuyé par Patrick Pilon

D'autoriser la direction générale à signer tout document relatif à la location d'un pick-up chez Discount Joliette au coût de 1263.70 \$ plus taxes pour une durée d'au moins 30 jours, du 14 novembre 2017 au 14 décembre 2017, km illimité. La location pourrait être allongée suivant nos besoins et ce au même tarif et au prorata du nombre de jours utilisés.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

2017-11-265

(AJOUT) Acquisition d'une remorque

Considérant que la municipalité ne détient aucune remorque et que cet équipement est nécessaire pour la réalisation de certains travaux municipaux;

Considérant qu'une soumission a été demandée à Fabrication CL pour une remorque K-Trail galvanisée 80'' x 12' dompeur avec rampes au coût de 10 140 \$ plus taxes ;

En conséquence et pour ces motifs :

Il est proposé par Michel Fafard

Appuyé par Jacques Boisvert

- D'autoriser l'achat d'une remorque K-Trail galvanisée 80'' x 12' dompeur avec rampes au coût de 10 140 \$ plus taxes chez Fabrication CL ;



*Municipalité
de St-Norbert*

MUNICIPALITÉ DE SAINT-NORBERT
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

13 NOVEMBRE 2017

- De payer cette dépense à même le fond général de la municipalité.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

(34) PÉRIODE DE QUESTIONS

2017-11-266

(35) Levée de l'assemblée

Il est proposé par Patrick Pilon

Que la séance soit levée à 21h13.

Monsieur le maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité des membres du conseil présents.

Michel Lafontaine
Maire

Caroline Gagnon, directrice générale
secrétaire-trésorière

Je, Michel Lafontaine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Lafontaine, maire